



Au Fil de l'Oule

L' édito

Il y a quelques semaines, la communauté de communes a été contactée par Monsieur Michaël Dian, Directeur du Festival de Chaillol. Deux mille onze sera la quinzième édition de cette manifestation qui donne lieu chaque année à l'organisation de concerts (musique de chambre, musique du monde, Jazz...) dans le Champsaur, le Pays gapençais, le parc des Écrins,...

En effet, à l'origine concentrée à Chaillol, cette manifestation au fil du temps a eu vocation de sortir de ses murs, afin de rendre accessible à des territoires enclavés des prestations musicales de grande qualité grâce à l'intervention de professionnels dont la renommée est internationale.

Dans cet esprit, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule et la Communauté de Communes du Val de Méouge ont été sollicitées pour la délocalisation d'un concert sur leurs territoires. Nous avons décidé de répondre favorablement à cet appel afin de proposer au public une prestation à la fois exceptionnelle et de proximité. La collectivité dispose pour cela de financements obtenus dans le cadre du Pays Sisteronais.

En ce qui concerne la vallée de l'Oule le concert (musique du monde interprétée par Ahmad-Al Khatib et Youssef Hbeisch) aura lieu le dimanche 26 juin à 18 h 30 en l'église de Montmorin dont la qualité de l'acoustique est parfaitement adaptée à ce type d'événement.

Gérard Jenoux

Sommaire :

- P. 1 : l'éditorial**
- P. 2 à 4 : les orientations de la CCVO**
- P. 5 : Agenda**
- P. 6 à 7 : quand Montmorin était chef lieu de canton**
- P. 8 : environnement**
- P. 9 : carnavales d'hier et d'aujourd'hui**
- P. 10 : bibliothèque**
- P. 11 : le carnet de l'Oule**
- P. 12 : mots croisés**

Les orientations de la CCVO

Conseil Communautaire du 11 mars 2011

Contrat de Chantal Bompard

Le Président informe son Conseil que le contrat de Chantal BOMPARD, employée à la CCVO en Contrat Unique d'Insertion arrivera à son terme le 31 mars 2011. Il propose que ledit contrat soit renouvelé dans le cadre de ce dispositif :

à compter du 1^{er} avril 2011 et ce pour une période de 6 mois, à raison de 20 h par semaine, en qualité d'agent d'entretien sur les communes de Montmorin, Bruis et Ste-Marie.

Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité se déclarent favorables au renouvellement dudit contrat.

Convention FEADER pour l'opération « action culturelle et développement local en milieu rural »

Le Président rappelle la délibération n° 10.18 du 28 juin 2010 qui prévoyait le financement d'une action culturelle dans le cadre du programme Leader porté par le GAL du pays sisteronnais Buëch pour un montant total de 17 700 € selon le plan de financement suivant :

Région : 6 726 €

Département : 1 239 €

Feader : 9 734, 99 €

Ces financements ayant été accordés, il convient à ce jour

d'autoriser le Président à signer la convention Feader avec la Préfecture et le GAL du Pays sisteronnais Buëch.

Après en avoir délibéré, les conseillers à l'unanimité autorisent le Président à signer la convention ci-dessus mentionnée.

Achat de matériel audiovisuel

Le Président rappelle à son Conseil que la CCVO dispose d'une subvention de 17 000 € obtenue dans le cadre du programme communautaire Leader pour l'opération intitulée : « Action culturelle et développement local en milieu rural ». Selon les termes de la convention d'attribution de l'aide Feader, une somme de 3 000 € est destinée à l'acquisition de matériel.

Il propose que la CCVO fasse l'acquisition de matériel audiovisuel pour un montant de 2 784, 62 € HT selon le devis de la Fnac Grand Place 38000 GRENOBLE.

Après en avoir délibéré, les conseillers se déclarent favorables à l'opération pré citée et en approuvent le plan de financement ci-dessus détaillé.

Convention Relais des Services Publics

Le Président explique que dans le cadre du dispositif « + de services au public » prévu dans le contrat départemental des Hautes Alpes, la CCVO peut

prétendre, pour la création d'un Relais de Services Publics dans ses locaux, aux aides financières suivantes :

Investissement : 5 000 € HT dont 80 % de financements publics et 20 % d'autofinancement

Fonctionnement : 10 000 € annuel sur une période de trois ans. Pour ce faire, il convient de passer une convention cadre « Relais Services Publics » entre la CCVO, la Préfète et les différents partenaires du Relais de Service Public (Pôle Emploi, Maison de l'Emploi, Mission Jeune, Conseil Général, CPAM / CAF, MSA, CARSAT Sud Est, la Poste, EDF et SNCF).

Après en avoir délibéré, les conseillers à l'unanimité autorisent le Président à signer ladite convention.

Seaux à compost

Les personnes qui avaient commandé un composteur sont invitées à venir retirer gratuitement leur seau à compost dans les locaux de la CCVO (un seau par composteur).

Composteurs : une nouvelle liste est en cours

Les personnes souhaitant encore commander un composteur sont invitées à se faire connaître à la CCVO (tél : 04 92 66 04 21) ou par mail : ccvocathy@wanadoo.fr
Une liste d'attente est en cours (sous réserve d'obtention de subventions par la collectivité et dans les limites d'un composteur par maison habité au moins une partie de l'année).

Les orientations de la CCVO

Conseil Communautaire du 21 mars 2011

Vente de la Tour Carrée de Ste -Marie

Le Président informe son Conseil que Mme Lambert Murielle, devenue récemment propriétaire de la maison mitoyenne à la Tour Carrée de Ste-MARIE, a manifesté son souhait d'acheter ladite tour et a sollicité la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule en ce sens, la CCVO étant propriétaire de ce bien.

Sous réserve que Mme Lambert obtienne rapidement le prêt demandé auprès de sa banque le Président propose que la CCVO lui vende la Tour Carrée au prix de 60 000 €.

Dans la perspective de cette transaction il conviendra de faire modifier le plan cadastral car la CCVO souhaite vendre à la mairie de Ste-MARIE de ROSANS une partie de la parcelle concernée afin de faciliter l'accès à d'autres propriétés. Pour ce faire il convient de s'ajointre les services d'un géomètre pour la production d'un document d'arpentage.

Coût de l'opération : 833, 01 € TTC, selon le devis de la SARL Toulemonde – 1, rue Bayard 05000 GAP

Par ailleurs le Président propose que soit réalisé un diagnostic amiante sur le bâtiment :

Coût de l'opération : 100, 00 € TTC , selon le devis du bureau d'études techniques Lagarde 120, rue Saunerie 04200 SISTERON. Le Président ajoute que ces frais seront pris en charge par la collectivité.

Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité se déclarent favorables aux opérations ci-dessus mentionnées ainsi qu'aux choix des prestataires précités et autorisent le Président à effectuer toutes les démarches et signer tous actes utiles à la vente de ce bien.

Conseil Communautaire du 18 avril 2011

Compte Administratif 2010

Le Vice Président, Monsieur Jean-Louis Corréard présente les trois comptes administratifs 2010 suivants aux conseillers communautaires :

* Le CA du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Celui-ci présente : un excédent de fonctionnement de 636, 00 €

Il n'y a pas d'opération en section d'investissement.

* Le CA du budget annexe de la Ferme Relais. Celui-ci présente :

Un excédent de fonctionnement de 22 493, 82 €

Un déficit d'investissement de 16 683, 97 €

* Le CA du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule. Celui-ci présente :

Un déficit de fonctionnement de 9 107, 62 €

Un déficit d'investissement de 5 629, 74 €

Ouï cet exposé, les conseillers communautaires, à l'unanimité approuvent les trois Comptes Administratifs énoncés ci-dessus.

Budgets prévisionnels 2011

Le Président, Monsieur Gérard TENOUX présente les trois budgets prévisionnels 2011 suivants aux conseillers communautaires :

* Le budget prévisionnel annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif comme suit : Section d'exploitation :

11 629, 00 €

Section d'investissement :

0, 00 €

* Le budget prévisionnel annexe de la Ferme Relais comme suit : Section d'exploitation :

10 369, 85 €

Section d'investissement :

26 303, 82 €

* Le budget prévisionnel principal de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule comme suit :

Section d'exploitation :

181 441, 68 €

Section d'investissement :

59 231, 00 €

Ouï cet exposé, les conseillers à l'unanimité approuvent les budgets prévisionnels énoncés ci-dessus.

Taxe Ordures Ménagères

Le Président fait lecture de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2011. Ces dernières s'élèvent à 134 109 €. Le président propose que le taux 2010 de 13, 71 % soit maintenu pour l'année 2011. Par conséquent le produit attendu pour l'année 2011 s'élèvera à 18 386, 00 €

Après en avoir délibéré, les conseillers à l'unanimité approuvent ce taux.

Les orientations de la CCVO

Conseil Communautaire du 18 avril 2011 (suite)

Taux des taxes locales

Le Président expose :

Suite à la réforme des collectivités territoriales, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) nous a communiqué les taux de référence d'imposition 2010 qui tiennent compte du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation ainsi que des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ces taux sont les suivants :

Taxe d'Habitation : 4, 64 %

Taxe Foncière (bâti) : 5, 14 %

Taxe Foncière (non bâti) : 30, 39 %

Taux de CFE : 10, 33 %

Le Président propose de maintenir ces taux pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, les conseillers à l'unanimité s'y déclarent favorables.

Point Visio Rendez-Vous : signature d'une convention avec le Conseil Général

Le Président porte à la connaissance des conseillers la convention entre le Département des Hautes Alpes et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule en vue de l'aménagement d'un point Visio rendez vous dans les locaux de cette dernière.

Ouï cet exposé, les conseillers se déclarent favorables à l'opération précitée, aux conditions

de sa mise en œuvre et autorisent le président à signer ladite convention.

Signature d'une convention « Festival de Chaillol »

Le Président porte à la connaissance des conseillers la convention de partenariat établie entre la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule et l'Espace Culturel de Chaillol en vue de la tenue d'un concert de musique du monde à Montmorin le 26 juin 2011.

Ouï cet exposé, les conseillers se déclarent favorables à l'opération pré citée, aux conditions de sa mise en œuvre et autorisent le Président à signer ladite convention.

Un conseiller général dans la Vallée de l'Oule : du jamais vu de mémoire d'ancien

Le 20 mars 2011, Gérard Tenoux, Maire de Bruis et Président de la communauté de communes a été élu au premier tour Conseiller Général du Canton de Rosans avec 53, 24 % des suffrages. Un Conseiller Général dans la Vallée de l'Oule : cela ne s'était jamais vu, c'est en tous cas ce que disent tous les anciens questionnés à ce sujet.*

A l'annonce des résultats officiels à Rosans le dimanche 20 mars aux environs de 20 h, Gérard Tenoux a tout simplement déclaré : « Je remercie ceux qui m'ont soutenu lors de ce scrutin quant aux autres, je les rassure : je serai le Conseiller Général de tout le monde. Ma seule priorité aujourd'hui c'est de me mettre au travail et très rapidement ! »

*Peut-être une exception cependant puisque la commune de Montmorin a été chef lieu de Canton pendant 11 ans, à savoir depuis la création des départements au lendemain de la Révolution : de 1790 et jusqu'en 1801, date à laquelle ce Canton est supprimé (sous Napoléon Bonaparte, alors premier Consul) ainsi que 6 autres dans les Hautes Alpes. On peut donc supposer que les personnes élues au sein de cette assemblée pendant cette période aient été originaires de Montmorin, mais cela reste à vérifier. Pendant ce laps de temps et avant que le Directoire puis le Consulat ne s'orientent vers une centralisation du pouvoir pour une « République Une et Indivisible » qui aboutira à la suppression de 7 cantons dans les Hautes alpes, le canton de Montmorin comprenait alors les communes de Montmorin, Bruis, Ste-Marie (qu'on retrouve parfois sous le vocable de « La Val Dolle »), l'Epine et Ribeyret tandis que celui de Rosans, appelé alors canton de Saint André comprenait les communes de Rosans, Saint André, Moydans, Sorbiers, Montjay et Chanousse.



Gérard Tenoux et sa suppléante Colette Richaud

Agenda

à voir dans la salle d'exposition de Montmorin, jusqu'au 14 mai :

Une exposition consacrée au thème de la citoyenneté, aimablement prêtée par l'Office National des Anciens Combattants, et de magnifiques collections de pierres et fossiles ramassés dans la vallée de l'Oule. Esthétiquement mises en valeur sous quatre vitrines, ces collections ont été aimablement prêtées par des habitants de la vallée : Lucile Endignous, Jean Corbière et André Broise de Montmorin, Stéphane Tenoux de Bruis et Robert Guillaume de la Charce. Tous passionnés de géologie, ils ont amassé ces merveilles au fil de leurs promenades, à la chasse, aux champignons... Parmi ces trésors certaines pièces sont à voir impérativement si ce n'est déjà fait, notamment :



Amonite et son empreinte en provenance de l'Infernet

Une ammonite (environ 40 cm de diamètre) et une pierre avec empreinte de feuille de tilleul en provenance du pont neuf, une turritella avec coque en provenance de la Charce, un bloc de ferrite en provenance de Chatusse, une ammonite et son empreinte en provenance de l'Infernet, une géode de calcite prismatique en provenance de l'Adoux d'Oule, ou encore de l'or des fous, un agglomérat de bélémnites, des rostres de bélémnites, des blocs de granit rose, une plaque de calcite feuilletée... de quoi se souvenir que la vallée de l'Oule recèle dans ses sols calcaires des richesses illimitées, véritables livres ouverts sur l'histoire et la géologie pour qui a la chance de savoir lire ces mines d'indices, pièces à conviction qui témoignent d'un très lointain passé.

Pour ceux que cela intéresse, c'est le moment ou jamais de rappeler que l'association « le Tambourinaire » de la Motte propose régulièrement des circuits géologiques dans la région. Ces excursions à thèmes sont commentées par l'éminent et intarissable géologue Richard Maillot qui se fait toujours un plaisir de partager ses connaissances infinies en la matière. Contact : 04 75 27 25 02 ou tambourinaire@wanadoo.fr

Journée festive contre la mucoviscidose

Le 5 juin prochain aura lieu à Bruis une journée consacrée à collecter des fonds au profit de l'association « Vaincre la mucoviscidose ».

C'est une habitante de Bruis, Jacqueline Borla qui est à l'origine de cette généreuse initiative et cela pour la quatrième fois.

Grâce également à l'implication des bénévoles, de nombreuses attractions sont prévues tout au long de cette journée qui se veut à la fois conviviale et festive :

Les participants parmi les plus sportifs pourront manifester leur solidarité aux personnes atteintes de cette maladie évolutive du système respiratoire en parcourant à pied ou à VTT les 11 km du chemin d'Usage jusqu'à Chatusse, le retour sur Bruis étant prévu par la D 26.

A la mi journée un repas couscous sera proposé au public. Et tout au long de la journée les participants auront le loisir de découvrir une exposition de voitures anciennes du fait de la présence de l'association « Les calanques Montiliennes ». Ils pourront aussi flâner autour de stands locaux et artisanaux. Les artisans du coin sont d'ailleurs vivement invités à s'y joindre. Les réservations pour le repas doivent être adressées au 04 92 66 09 86 ou au 04 92 66 04 21 avant le 29 mai.

A noter que tous les bénéfices réalisés ce jour-là seront intégralement reversés à l'association « Vaincre la mucoviscidose ». Très impliquée depuis des années dans cette cause, Jacqueline se fait porte parole des malades et invite le public à se mobiliser fortement à l'occasion de cette journée qui sera placée sous le signe de l'échange et de la solidarité.

Quand Montmorin était chef lieu de canton

Ci-dessous : exemple d'une délibération (dont originale en page 7) prise par le Conseil Municipal de la commune **et canton** de Montmorin quand cette municipalité était chef lieu de canton. Cette délibération est extraite d'un registre couvrant la période du 12 messidor de l'an II (1er Juillet 1794) au 5 prairial de l'an III (24 mai 1795).

A noter que ce registre a été retrouvé dans de vieux documents d'archives en 2007. Sa retranscription « *texto* » a été réalisée aimablement et dans les règles de l'art de la paléographie par Monsieur **Roger Daniel de Chatusse** grâce à qui nous avons aujourd'hui accès au contenu et au sens de ces documents. (voir aussi fil de l'Oule n° 57)

Retranscription « *texto* » : les parties soulignées correspondent au texte original de la page 7

Du Treize thermidor lan deux ^{*} de la République Française une indivisible et démocratique le conseil général de la commune de Montmorin –s'est réuny au lieu de ses séances ordinaires par cry public, a la requizition du citoyen Joseph Hilaire

VERDIER, Maire ou sont comparus Alexis LOMBARD, François JULLIEN, Jacques TENOUX, Jean POUX, Jacques COLOMB, officiers municipaux

Le citoyen Jean Corriard agent national a dit quils ont reçu une lettre de ladministration du district de Serres portant que le canton de Montmorin est compris pour faire une charette, à cet effect les officiers municipaux de chaque commune du canton se sont réunis pour la faire lachat attendu quil sen trouve point dans le canton, pour la fournir a cet effect a été conclu de nomer un citoyen pour se porter à Gap, pour donner le prix fait pour en faire une et quil lui sera remis par les communes du canton une somme pour en faire lachapt ou pour en faire construire une neuve, l'assemblée tous d'une voix unanime ont nommé pour se rendre a Gap ou autres endrois quil trouvera, la personne de Jacques Faure de ce lieu, lequel su present a accepté de faire le voyage de Gap, ou autre endroit pour faire lachat d'une charrette ou pour en faire construire une propre et en état , pour le service de la République il luy a été remis la somme de dix huit cens livres, scavoir de la commune de Montmorin cinq cent livres, de celle de l'Epine cinq cens livres, de celle de Ribeyret quatre cens livres, celle de Bruis trois cens livres et de celle de La Val Dolle ^{*} de cens livres– formant la totalité de dix huit cens livres lequel luy sera payé pour son voyage dix livres par jour qui luy seront payée par les comunes du canton à prorata, lequel ser aobligé de faire lachapt de la charette et dans le cas ou il nen trouve point de capable, propre a servir, il donnera le prix fait pour la faire construire une plus avec tous les outils nécessaires et d'aporter un double de la convention qu'il aura passé avec le citoyen qui aura pris le prix fait prometant l'assemblée d'avoir a gré tout ce qui par luy sera fait et de le relever et

garantir des charges de la prsente—Ansuy conclu et delibéré de tout quoy noudit Maire avons octroyé acte et avons signé avec les autres officiers municipaux et les officiers des communes du canton Signatures ~ VERDIER Maire—A. MOURENAS – Agent municipal—J.MARIN officier municipal—JULLIEN off. Mun—A. LOMBARD—J. PONS-off. Municipaux—(MOURRE...?...)

* 1er août 1794

* La Val Dolle : c'est-à-dire Ste-Marie

Quand Montmorin était chef lieu de canton

10^e fev
¶ **Qui** trouva, au commencement d'août
Puis de la Saint-Louis, y j'eust à mes de l'He
Qui le voyage de guet, au Radeau d'Adrock, j'eust
Puis laufly une Befette, ne j'eust à l'admirable
¶ **Qui**, s'avoit battu, j'eust le port de la
République, et lez à la ville de la forme de
Dir quez Cawdron, favori de la (comme de)
Mortmoris, quez Cawdron, celle de Lifford
quez Cawdron de Celle de Chiswick quatuor
¶ **Qui** ayez été de l'ordre d'Or Cawdron
De l'ordre de la Rose, Ordre Celle de l'ordre d'Or
Avant la mort de quez Cawdron

Environnement

Une réunion publique sur le nouveau système de collecte des ordures ménagères

Cinq mois après la mise en place en novembre dernier du nouveau système de collecte des ordures ménagères sur la Vallée (programme Franco Italien **R2 D2** : Riduzione Raccolta / Déchets de Demain), les habitants étaient conviés à participer à une réunion publique le 20 avril à Bruis. L'objet en était de dévoiler le premier bilan de cette opération pilote lancée avec l'aval des conseils municipaux à titre expérimental et pour un an sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule. La question étant : le système est-il bon, doit-il être pérennisé, faut-il l'étendre à d'autres collectivités ? Tout cela en vue de répondre aux recommandations des Grenelle 1 et 2 de l'environnement qui imposent une réduction des déchets ménagers au niveau national de 5 kg par an et par habitant d'ici 2015 ainsi que le passage à un système de facturation dit incitatif.

Benjamin Toccon du Pays Sisteronais a présenté une analyse très affinée des données recueillies il y a quelques semaines sur les dispositifs électroniques dont sont pourvus les nouveaux containers, ces derniers étant désormais équipés de calottes permettant l'enregistrement de chaque sac déposé.

De ce premier bilan, quelques points ressortent de façon significative à savoir que :

* les habitants de la vallée de l'Oule déjà réputés très impliqués dans le tri sélectif avant la mise en place de l'opération se sont encore améliorés dans ce domaine grâce à des aménagements annexes mis en place par la collectivité pour accompagner l'opération et que sont : la mise à disposition permanente d'une benne à encombrants, la présence d'un dépôt de cartons (derrière le bâtiment communal de Bruis) et enfin la vente aux particuliers de composteurs ménagers (opération subventionnée). La majorité des habitants en sont maintenant équipés.

*les habitants s'adaptent petit à petit au nouveau système. A ce jour 50 % des usagers utilisent leurs clés électroniques.

* depuis la mise en place de l'opération au total 223 kg de déchets par an et par habitant sont collectés et traités (contre 309 kg avant la mise en place de l'opération). Ces 223 kg se répartissent comme suit : 31 % de compost, 30 % de cartons et encombrants, 26 % de tri et 13 % d'ordures ménagères.

Sur ce dernier chiffre toutefois une question se pose. En effet dans le cadre d'une utilisation normale de l'ensemble du dispositif un habitant de la vallée de l'Oule devrait déposer en moyenne un sac de 20 litres par semaine. Sur cette base il a été constaté un phénomène de «fuites» d'une partie des déchets (1, 4 tonnes/mois dont 0, 5 tonnes étaient déjà constatées avant l'expérimentation) qu'il ne faut pas ignorer et pour lequel on ne sait pas pour l'instant s'il s'agit de dépôts dans les communes voisines (ce qui représenterait bien sûr un coût pour ces dernières), de dépôts sauvages ou si les habitants ont pris l'habitude de brûler dans leurs poêles une partie de leurs déchets, cette dernière hypothèse étant confirmée par Gérard Tenoux. Président de la CCVO, il est intervenu pour rendre hommage aux habitants qui ont, selon lui remarquablement bien joué le jeu : « Je n'ai ramassé qu'un sac à Bruis au pied des poubelles : un, pas deux ! » Quant aux communes voisines elles ne se sont pas manifestées à ce jour. Jean -Louis Corréard, Maire de Ste-Marie a fait remarquer que de toutes façons, si le dispositif était étendu à un territoire plus large, ce qu'il souhaite, le problème ne se poserait plus.

* Quoi qu'il en soit, l'économie réalisée à ce jour par la collectivité est loin d'être négligeable et se situe principalement au niveau de la collecte qui n'est effectuée plus qu'une fois par mois environ. Cette économie se chiffre à 6 600 € par an et devrait laisser à la collectivité une marge de progression pour encore améliorer le système. Les élus réfléchissent notamment à la mise en place de containers semi enterrés plus esthétiques. Gérard Tenoux encourage les habitants à poursuivre leurs efforts : il en va de l'intérêt de chacun ; ce que confirme Benjamin Toccon en rappelant pour conclure que si rien n'est tenté la Taxe à l'Enlèvement des Ordures Ménagères augmentera de 25 % dans les 5 prochaines années.

Carnavals d'hier et d'aujourd'hui

Carnaval sous le soleil et dans les rues de Bruis

La bibliothécaire de Bruis qui a lancé l'idée avait dit : « Pas de thème imposé : vous venez comme vous voulez, déguisés en ce qu'il vous plaira et rendez-vous à 15 heures devant le parking du bâtiment communal, l'important c'est de participer ! »

Mais - ce devait être dans l'air du temps - presque toutes les filles sont arrivées habillées en indiennes ou en princesses, à l'exception d'un petit chat espiègle et agile, tout noir avec les pattes blanches.

La rue qui monte dans le village, passe devant l'ancienne cure et redescend sur la place du 19 mars était bien animée ce jour-là, plus qu'à l'ordinaire, ce qui n'a pas été pour déplaire aux habitants du village. Attirés par le soleil et le bruit des maracas ils étaient tous devant leur porte quand le défilé est passé devant eux suscitant curiosité et émerveillement.

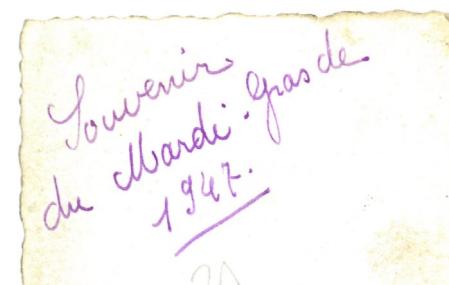
De retour à la salle polyvalente des jeux étaient proposés aux enfants pour lesquels le simple fait d'être réunis était déjà une fête en soi !

Et puis bien sûr pour finir on a goûté : comme on s'y attendait un peu les femmes du village s'étaient mobilisées en confectionnant pour l'occasion des pâtisseries maison qui ont été très appréciées.

Somme toute, rien d'exceptionnel si ce n'est le fait de se retrouver et de partager une après-midi de détente. Rien d'exceptionnel non, et pourtant des journées comme ça, mamans et enfants en redemandent.

Et autrefois, ils le faisaient le carnaval dans la vallée ?

Pas chaque année, non mais grâce à ces quelques photos aimablement prêtés par Claire Mémoli, la nièce de Justin Cairet de Montmroin dit Titin nous avons la preuve que les jeunes d'autrefois savaient aussi s'amuser !



- 1 : Hanri Mourre
2 : Justin Cairet (Titin)
3 : Elie Bompard (Cassou)
4 : Armandine Givaudan
5 : Anna
6 : Marie Cairet



Bibliothèque



Fabrication d'un « arbre à œufs » à la bibliothèque de Bruis

Ce mercredi 20 avril, les enfants de la Haute Vallée de l'Oule étaient invités à participer à un atelier bien de saison. Il leur était proposé en effet de décorer des œufs en vue de fabriquer un « arbre à œufs ».

L'animation a rencontré un succès certain puisque 14 enfants sont arrivés en début d'après-midi avec, comme convenu, des œufs vidés ou durs ainsi que des branches ramassées dans la nature.

L'après-midi s'est déroulée en trois temps : une première partie a été consacrée à la fabrication d'un « œuf chevelu » qui n'est autre qu'un œuf vidé au fond duquel les enfants ont déposé, à partir d'un trou pratiqué sur le sommet, du coton imbiber d'eau et des lentilles. La suite on l'imagine : les lentilles germeront, si toutefois on pense à les arroser, et se transformeront en chevelure. Ne restait plus qu'à dessiner au feutre des yeux, un nez et une bouche.

Plus tard les enfants ont décoré des œufs à la peinture et se sont révélés de véritables artistes à cette occasion. Ces œufs devaient être fixés sur un bouquet de branches mais pour cause de séchage de la peinture l'opération a dû être différée au lendemain.

Pour terminer selon la tradition, la joyeuse troupe s'est ruée à l'extérieur de la bibliothèque pour se livrer à une chasse aux œufs impitoyable. Le butin a été partagé équitablement en guise de goûter. Cette animation devrait laisser de bons souvenirs pour plus tard chez ces enfants de la vallée de l'Oule qui auront aussi appris quelque chose ce jour-là : les poules en Colombie font des œufs... verts, mais oui ! Et ces œufs verts ils les ont vus pour de vrai : c'est même Javière, un Colombien habitant l'Epine qui a eu la bonne idée de les apporter pour les montrer à ses camarades.

Agenda :

Vendredi 6 mai : passage du bibliobus à 10 h et rencontre du club lecture à 18 h

Mercredi 18 mai à 14 h : atelier création de jeux avec l'association L'udambule



Rencontre du club lecture « les amis du livre »

Le 29 mars à la bibliothèque de Bruis le livre était bien sûr au centre des conversations mais cette fois-ci c'est autour du livre en tant que support matériel que l'on a tourné ! Chacun a exprimé son rapport presque affectif, sensuel à cet objet bien particulier. Et il y a eu beaucoup à dire : un livre neuf, ça sent bon ... le neuf, ça crisse sous les doigts, on en caresse le papier qu'il soit doux, plus râche et puis il y a le bruit des pages que l'on tourne, la beauté des caractères... Et pour les livres plus anciens : la patine du temps qui en fait tout leur charme. Quant aux livres abîmés, les avis sont partagés : on aime, on aime pas, ça se discute : pour certain c'est en tous cas la preuve qu'il a été lu et pour un livre c'est déjà pas mal, pour d'autres un livre est sacré, on doit le respecter, y faire très attention, pour qu'il dure.

Si le livre « papier » éveille le plaisir des sens, il n'en va pas de même pour le « E book » ou livre électronique même si certains reconnaissent son côté pratique. Imaginez -vous avoir dans votre sac, dans un boîtier de la taille d'un livre moyen, l'équivalent de toute une bibliothèque, voir plus selon les abonnements choisis !

Après « la forme » les amis du livre en sont ensuite arrivés au « fond » en parlant de leurs lectures respectives. Et une fois encore on n'a pas pu s'empêcher de parler de Millénium, la fameuse trilogie au succès planétaire. Il y aurait donc un tome 4 sur le point de sortir : la suite de « la reine dans le palais des courants d'air » : à ne pas confondre avec « Stieg et moi » de Eva Gabrielsson, (la compagne du défunt Stieg Larsson) paru tout récemment.

D'autres titres ont été conseillés : « La meque-Puket » de Sophia Azzedine, « No et moi » de Delphine de Vigan, « Le diable vit à Notting Hill » de Rachel Johnson...

Le carnet de l'Oule

Mariage : Gaston Bouillet et Anne - Marie Bouvard

Gaston Bouillet et Anne-Marie Bouvard ont décidé d'officialiser leur union le samedi 9 avril dans la commune de Montmorin d'où Gaston est originaire et où ils vivent une partie de l'année au lieu dit Galise. Enfant doué du pays, Gaston est issu de la grande école des Arts et Métiers. Une formation très polyvalente qui lui a permis d'embrasser une longue carrière d'ingénieur principalement dans le domaine du plastique pour la société Calor Seb à Lyon où il a été entre autre directeur d'usine. Anne-Marie quant à elle a vécu une grande partie de sa vie à Lyon où au décès de son père elle s'est retrouvée à la tête d'une société de découpage emboutissage. Diplômée de l'Ecole Supérieure du Commerce et Ingénieur Professionnel de France Anne-Marie était bien armée pour endosser cette responsabilité pendant presque 30 ans avant de changer de cap pour devenir directrice d'association.

Un mariage à Montmorin est un évènement suffisamment rare pour justifier une affluence inhabituelle dans la salle polyvalente. C'est là en effet qu'a eu lieu la cérémonie, la mairie ayant été jugée trop petite pour l'occasion.

Le Maire Eveline Aubert elle-même a tenu à souligner le caractère exceptionnel de cette journée en s'adressant aux époux et au public : cela fait 10 ans qu'elle officie à Montmorin en tant que premier magistrat et c'est pourtant là son tout premier mariage ! « Unir deux personnes devant la loi est sans doute la chose la plus gratifiante qui m'a été donnée d'accomplir dans l'exercice de ma fonction et je voudrais bien sûr que cette occasion me soit donnée plus souvent »

A l'issue de la cérémonie, Monsieur Bouillet a créé la surprise en remettant à Madame Aubert une enveloppe dont le contenu devra conformément à son souhait être consacré à l'aménagement du local prêté par la municipalité aux jeunes de Montmorin. Madame Aubert a promis qu'elle en ferait le meilleur usage.

Les personnes présentes à la mairie au côté de Gaston et Anne-Marie ont ensuite été invitées à un apéritif gourmet et somptueux à la Ferme Auberge du Val d'Oule au quartier de la Rabasse. C'est là que les époux et leurs témoins sont également passés à table. Fait exceptionnel encore : la maîtresse des lieux Hélène Girousse faisant justement partie des témoins avait reçu un ordre : celui de ne jamais se lever de table du début à la fin du repas, lequel, quand même préparé par Hélène a été servi par le personnel habituel.

Bon rétablissement à **Annie Simian** de Bruis qui est en maison de repos à La Saulce au Rio Vert.

Margueritte BERGER nous a quittés

Margueritte Berger née Baup est décédé à l'hôpital d'Apt le 19 avril à l'âge de 84 ans.

Ses obsèques ont eu lieu en l'église de Montmorin le jeudi 21 avril.



Margueritte était née à Montmorin et plus exactement à la ferme de Pra -Boyer qui est très isolée du village. Mais c'est au quartier de Chatusse qu'elle finira par s'installer avec son mari Emille pour y élever neuf enfants. Son fils Gilbert la décrit comme une femme solide et très maternelle : « C'était une bonne maman ». En effet, malgré les épreuves de la vie qui ne l'ont pas épargnée et qui sont souvent le lot des familles nombreuses elle a toujours fait face dignement. Margueritte a perdu sa seule fille Catherine en 1974 puis son fils Jean - Georges en 1976. Ces décès frappant des personnes jeunes avaient été ressentis à l'époque avec beaucoup de tristesse par les habitants de la vallée. Des bonheurs elle en a eu aussi bien heureusement et tous ses fils lui ont donné au total 8 petits enfants et deux arrière petits enfants qu'elle gardait parfois l'été : la maison était assez grande pour ça au quartier de Chatusse.

Veuve depuis 1979, vers la fin de sa vie, Margueritte avait dû quitter Montmorin pour vivre dans un premier temps chez son fils Dédé à Apt puis chez son fils Christian à Gap où elle s'était rapprochée de sa sœur aînée Suzanne. Cette année 2011 devait voir disparaître l'une et l'autre des deux sœurs puisque Suzanne est décédée au mois de février.

Margueritte est partie et il faut bien se rendre à l'évidence : même si elle ne vivait plus à Montmorin ces dernières années c'est pourtant bel et bien une partie de l'histoire de ce village qui s'en va avec elle et pour toujours !

Que toute sa famille reçoive nos très vives et très sincères condoléances.

Vos petites annonces

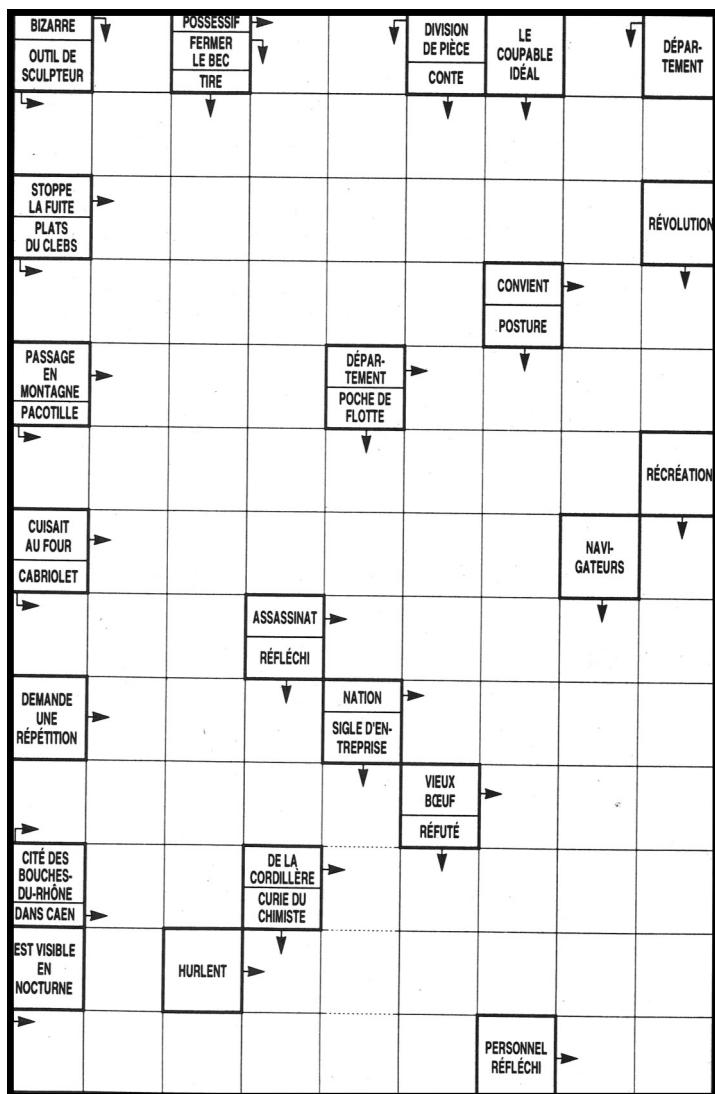
04 92 66 04 21 ou ccvocathy@wanadoo.fr

*Vend canapé d'angle état neuf

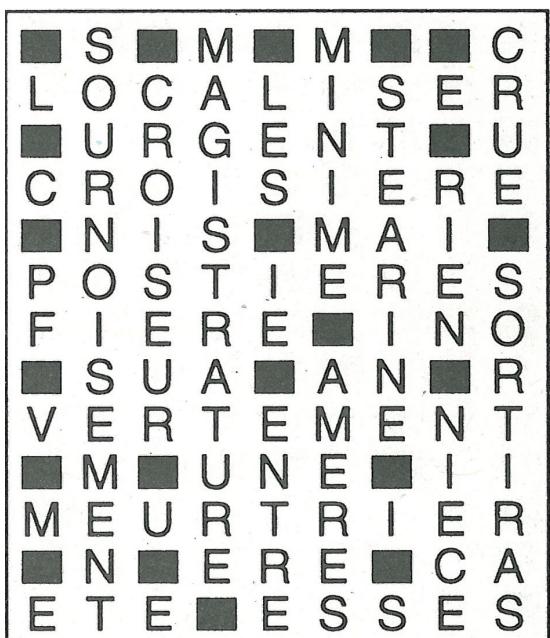
*Vend établi de menuisier état neuf,
prix : 100 € (valeur neuf : 250 €)
tél : 06 86 48 30 87

* Cherche : ustensiles anciens de cuisine ou de jardin en métal tél : 04 92 66 09 06

Les mots fléchés (solution dans le prochain numéro)



Solution du n° 76



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE LA
VALLÉE DE L'OULE

Le village
05150 BRUIS
Tél : 04-92-66-04-21 fax : 04 92 48 53 25
Email: ccvopat@orange.fr
Ou : ccvocathy@wanadoo.fr

Nos heures d'ouverture au public :
Les lundis et jeudis : de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h 30 à 17 h

Bibliothèque intercommunale :
Ouverte au public :
Le mercredi,
de 9 h à 11 h 30
Et le jeudi,
De 9 h à 11 h 30
et de 14 h 30 à 16 h 30

Tél : 04 92 66 04 21
Fax : 04 92 48 53 25

Dépôt légal : 98009
Imprimé Par Nos Soins

Rédactrice : Cathy Roumieu

BULLETIN D'ABONNEMENT

Mme, Mlle, M.
NOM :
Prénom :
Adresse :

Souscrit un abonnement d'un an au bulletin
d'information "Au fil de l'Oule".

Montant : 16,00 €
chèque établi à l'ordre de : "Trésor Public",
à adresser à : CCVO 05150 BRUIS
Signature :